



VILLEMADAIS D'ANTAN



N° 91

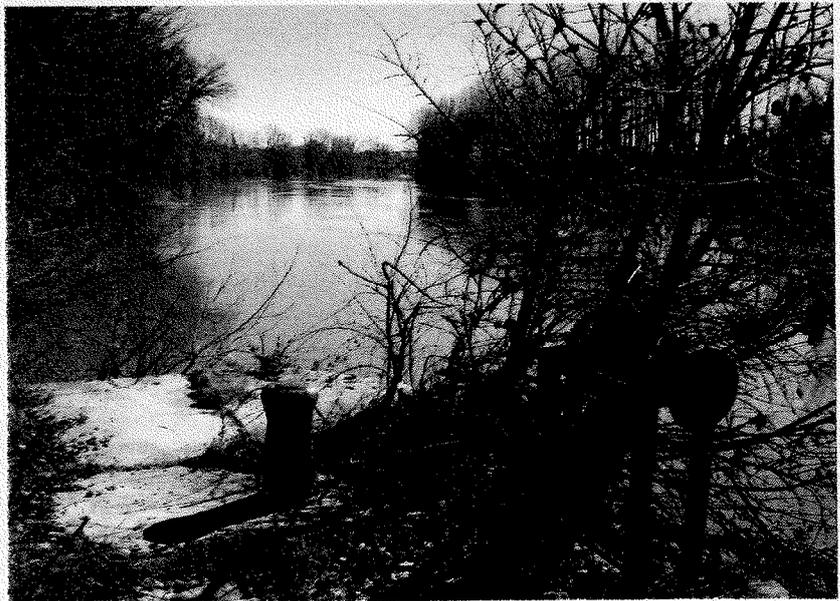
Jaanvier 2014

Depuis la Révolution (5)

Nous continuons à consulter le Registre des arrêtés du maire. Deux **accidents de navigation** sont relatés. Le 8 juin 1845, un conducteur de bateau de la compagnie Picharry de Bordeaux porte plainte : son bateau a heurté une pointe de fer dans l'écluse de Lagarde (qui se trouve au bout du chemin du Palais, rive droite du Tarn) et un fût de 208 litres de rhum a été transpercé. La moitié du fût s'est vidée « malgré l'empressement qu'on avait mis à relever la futaille ». Le rhum venait de Bordeaux et était destiné à un commerçant de Toulouse.

Le 26 mars 1861, un maître de bateau conduit deux bateaux, le Torrèador (84 tonnes) et le Dartagnan (112 tonnes) vers l'écluse de Lagarde. Il transporte de la houille et du fer « d'Alby à Agen ». La corde qui dirige le Dartagnan vers l'écluse se rompt et le bateau va s'échouer sur la digue. « Nous avons constaté que le bateau est dans une position telle qu'aucune force ne pourrait l'en dégager, il ne serait même pas prudent de chercher à sauver le chargement de ce bateau puisque la chute est imminente ». Malheureusement, nous ne saurons pas la suite.

Le 17 mars 1836, le Conseil Municipal, dans une réunion extraordinaire, décide une « **prestation** en nature d'une journée de travail pour homme et d'une journée de travail pour chaque bête possible » pour réparer les chemins endommagés par les pluies et les orages. 167 hommes, 116 bœufs ou vaches, 22 chevaux et mulets, 6 ânes, 66 charrettes sont concernés. Les prestations étaient un impôt en nature pour entretenir les chemins, elles n'ont été supprimées que bien après la guerre de 39-45.



Les hommes et les animaux de trait étaient réquisitionnés une ou deux journées par an. En 1871, par exemple, 2 jours de prestation ont été décidés mais avec ce vœu : « M. le maire et le Conseil Municipal à l'unanimité demandent qu'en présence des souffrances qu'éprouvent depuis plusieurs années les précieux intérêts de l'agriculture par suite du manque de bras, M. le préfet veuille bien ordonner que les prestations ne soient faites à l'avenir que du 1^o novembre au 1^o avril ». Elles donnaient parfois lieu à des contestations comme en témoigne cette algarade rapportée vers 1840. L'adjoint va vérifier des travaux sur le chemin de Laplanquette. F.C. vient se plaindre qu'il a trop de prestation à assurer. « Il faut faire une déclaration par écrit – Je ne sais ni lire ni écrire – Trouve quelqu'un pour cela ». Le ton monte : « C'est vous qui m'imposez toutes ces journées, je me fous du maire et de l'adjoint – Nous aussi, nous nous foutons de toi – Vous êtes une race de fous et de faiseurs de sabots – Ton père, quand il est arrivé dans le pays, portait toute sa fortune dans son mouchoir – Si vous n'aviez pas volé autant de lard, vous ne seriez pas ce que vous êtes ».

En 1824, un conseiller municipal, est condamné à un mois de prison et 16 F d'amende « pour excès graves écrits contre P.G. de Falguières » ; il est suspendu de ses fonctions et remplacé provisoirement par le sieur Gary.

En décembre 1832, le maire et des conseillers vont lire, à l'issue des offices, l'arrêté du préfet concernant le roulage. Cela concerne les roues de charrette qui doivent avoir des clous rivés à plat. Le 25 mars 1841, le maire constate qu'une maison du Palais menace ruine à cause des crues du Tarn et risque d'entraîner en s'effondrant la ruine d'une maison mitoyenne. Le 20 août 1894, Etienne Aché, Jean Roussel, Guillaume Meynard, Jean Larroque sont élus au bureau d'assistance médicale gratuite.

Le 2° registre d'arrêtés du maire, qui va de 1904 à 1943, est bien moins riche en événements. Il se contente de pourvoir certains postes. D'abord celui de garde-champêtre : Jean Dupey est nommé en 1904. A son décès en 1923, c'est Henri Linon qui le remplace, lui-même remplacé, à son décès en 1937 par Jean-Baptiste Maurel.

En 1904, Jean Serres, qui est aussi carillonneur, est nommé monteur de l'horloge. César Valente, voisin de l'église, est nommé sonneur de cloches.

La même année, A.C., peseur à la bascule publique, est révoqué parce qu'il « met beaucoup de négligence dans son service ». En 1959, c'est Philomène Ouvrié qui est nommée à la bascule.

Encore en 1904, H.L. est révoqué en tant que fossoyeur parce qu'il a « tenu des propos injurieux sur le compte de la municipalité » et il est remplacé par Armand Brousse, lequel, démissionnaire en 1906, est remplacé par Antoine Delrieu.

M. Dagrاند, maire de 1904 à 1925, fait changer la date de la fête votive de la commune qui se déroulait le 3° dimanche d'août. Elle tombait à la même date que celle de Barry d'Islemade où il a une propriété. La fête est donc avancée depuis au 2° dimanche d'août.

En 1928, Marcel Cassagneau, instituteur public, est nommé officiellement secrétaire de mairie, fonction qu'il occupe en fait depuis 1924.

Le 19 septembre 1943, 4 garde-messiers sont nommés : Antoine Buzenac, 28 ans, André Jouany, 29 ans, Jean-Baptiste Maurel, 46 ans, Jean Péfourque, 51 ans. Sous l'Ancien Régime, les garde-messiers étaient préposés à la sûreté des récoltes et à la surveillance des fruits. Cette nomination reste mystérieuse, il n'a jamais été question de garde-messiers auparavant, nous n'avons trouvé personne qui puisse nous donner une explication et les anciens villemadais interrogés ne se rappellent absolument pas de cela.

Les photos : page 1, vestige de l'écluse du chemin de la Pointe (celle du Palais, englobée dans la construction de l'usine électrique, n'est plus visible)

page 2 : un jour de neige le 13 mars 2013



Proverbe occitan

Las sebas et l'alh, cal que veson partir lo mèstre de l'ostal.

Les oignons et l'ail doivent voir partir le maître de la maison (il ne faut pas les semer profond).



VILLEMADÉ D'ANTAN



N° 92

Février 2014

Depuis la Révolution (6)

Laissons les registres des arrêtés du maire pour parcourir les registres des comptes-rendus du Conseil Municipal (CM). Intéressons-nous d'abord aux **budgets municipaux**, toujours depuis la Révolution de 1789. Voici quelques points intéressants ou étonnants.

En 1829, le CM accorde 100 F de subvention pour la lutte contre le cancer (à la demande du professeur J Ducuing de Toulouse).

Le 18 décembre 1834, le CM refuse d'inscrire dans ses dépenses une prime d'encouragement à la race bovine avec ce commentaire « Il résulte de la position topographique de notre commune qu'il ne peut résulter aucun avantage des encouragements distribués » !

Dans le bilan de 1867, les recettes s'élèvent à 11467,50 F et les dépenses à 4660,95 F. Après ajustements et correctifs, l'excédent est de 4,65 F.

En 1869, dans les recettes, il y a une taxe sur les chiens qui rapporte 60 F. Dans les dépenses, il y a les salaires du secrétaire de mairie, du sergent de la mairie, le papier et livres pour les élèves indigents, la fourniture de pain aux indigents, les subventions à la médecine gratuite et aux hospices, au fêtes publiques, un

secours à la fabrique de Villemadé (conseil paroissial qui s'occupe de l'église) et au conseil presbytéral (protestant) du Barry, un supplément au traitement du curé (rappelons que nous sommes sous le II^e Empire), une rallonge à l'entrepreneur chargé de la construction de l'église,

En 1869, on parle de l'entretien des chemins vicinaux, de la clôture du cimetière catholique.

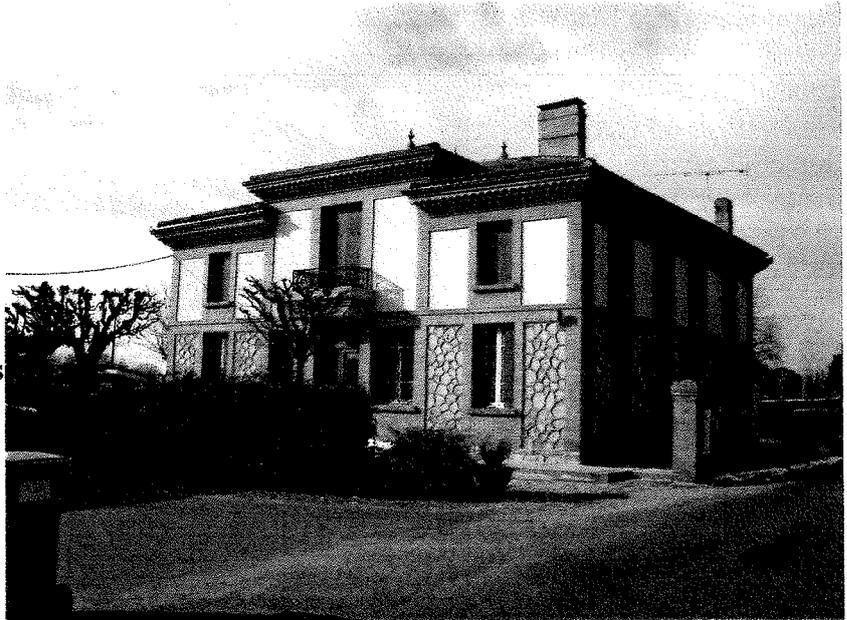
En 1870, une subvention de 1000 F est votée, sur demande du préfet, pour l'armement national avec ce commentaire « la Commune regrette bien sincèrement de ne

un pouvoir quant à présent faire de plus grands sacrifices pour la défense de la patrie ». Quand même, un mois plus tard, sur une nouvelle demande du préfet, on ajoute 377 F.

En 1875, le CM approuve un projet de bail sur le logement des religieuses considérées comme institutrices mais « exprime le vœu que, vu l'exiguïté des ressources de la commune et les sacrifices qu'elle s'est imposée pour l'établissement des religieuses, la somme de 200 F, montant du bail, soit payée par l'État ».

En 1876, le même vœu (prise en charge par l'État), est fait pour les besoins de l'école publique.

En 1881, à une demande du préfet de contribuer à la construction d'un logement pour le pasteur de Barry, qui s'occupe aussi de Villemadé, le CM trouve une bonne astuce pour refuser : « Le projet



est satisfaisant pour le pasteur actuel qui est marié sans enfant, mais il serait trop exigü pour une famille avec enfants, le Conseil estime donc qu'il n'y a pas lieu d'approuver le projet soumis et de voter une subvention ». Mais trois mois plus tard, à une nouvelle demande du préfet, le Conseil vote 50 F. Le pasteur s'appelle M. Carayon (sa tombe se trouve au cimetière).

En 1887, le CM approuve une délibération du conseil de fabrique qui lui adresse aussi des prières (des demandes d'argent), il « reconnaît le peu de ressources dont dispose la fabrique et émet le vœu que le département ou l'état vienne à son secours dans la plus grande étendue possible ».

En 1935, le porteur de dépêches (télégrammes), qui touche 400 F d'indemnité par an, demande 800. « A l'unanimité, le Conseil, considérant que la demande est considérablement exagérée », refuse l'augmentation demandée et prie M le maire de trouver si possible une personne qui fera des propositions raisonnables. Quelques mois plus tard, un autre est choisi pour 500 F par an.

En 1929 à une demande pour le village de St-Etienne-de-Tinée qui a subi un gros incendie, il est fait cette réponse : « Le CM estime que les finances de la commune ne lui permettent pas d'accorder le secours sollicité mais prend une grande part au malheur des pauvres sinistrés ».

Après 1930, la commune se montre plus généreuse. En 1932, un secours de 500 F est attribué à la commune de Caluire-et-Luire (un effondrement meurtrier de rues).

En 1942, le CM s'associe à une collecte pour relever les ruines créées par les événements de guerre dans l'est de la France (deux communes de la Marne sont citées : Fismes et Bussy-le-Château).

En 1949, 5000 F sont accordés aux sinistrés des Landes (terribles incendies qui firent plus de 80 victimes).

En 1951, le CM vote 1000 F de subvention pour le monument Bourdelle à Montauban.

En 1952, le CM « considérant que la commune de Villemade a bénéficié largement de la solidarité française lors des inondations de 1930 » décide d'attribuer une subvention de 30 000 F aux victimes des inondations de la Garonne.

En 1953, le CM vote une subvention pour les sinistrés du raz-de-marée de la mer du Nord (Hollande, Angleterre, Belgique), en 1954 une subvention de 1000 F pour les sinistrés grecs et une autre de 5000 F pour les sinistrés d'Orléansville (dans ces deux derniers cas, il s'agit de tremblements de terre).



Photos page 1 : chemin de Lestang

page 2 : 7 rue des Écoles

Proverbe occitan Lo mès de fevrier cal que quitte lo balat al rasièr.

Au mois de février, le fossé doit être plein à ras-bords (sinon l'eau risque de manquer par la suite).



VILLEMADE D'ANTAN



N° 93

Mars 2014

Depuis la Révolution (7)

Les budgets municipaux nous révèlent les **aménagements et investissements** réalisés depuis un peu plus de 100 ans et le visage que petit à petit a pris notre commune.

En 1831, à un changement de municipalité, est fait l'inventaire du mobilier de la mairie : « une armoire à deux ouvrants, une grande table montée sur quatre pieds, 12 chaises dont 3 hors service, des tablettes en bois, un tambour, un drapeau ».

La même année, la commune vend aux enchères « 18 pieds d'ormeau venus sur le plateau servant de promenade publique ». Mise à prix : 10 F. Louis Maynard obtient le lot pour 22 F. Il y avait donc des ormeaux sur la place de l'Église jusqu'à cette date-là, remplacés par des acacias puisqu'en 1870 sont décidés des travaux de déblai à la promenade du village et l'arrachage des acacias de la promenade pour vétusté. En 1876, le budget prévoit 100 F pour le mur de la promenade et en 1878, 14 F pour l'acquisition et la plantation des arbres de la promenade, sans doute nos platanes actuels.

En 1847, la vase de la mare communale est mise aux enchères. Mise à prix : 15 F, personne ne se présente, à 10 F non plus. À 6 F les enchères commencent, le tout est adjugé à Etienne Combébiac pour 7 F, avec cette précision : il doit payer « avant de rien toucher ».

En 1860, le maire demande une subvention pour des réparations urgentes au presbytère. Il était inoccupé depuis plusieurs années car le curé en titre, qui venait de mourir, habitait une maison personnelle. Pour que le nouveau curé puisse l'habiter, il faut le réparer. C'est le maçon Carayon aîné qui fait les réparations pour 1600 F.

Vers 1860, alors que le clocher se porte bien, même si on l'a amputé de sa flèche en 1795, l'église, construite au 17^e siècle, est en très mauvais état. Il est donc question de la reconstruire. Un devis de 12000 F est établi. Des conseillers sont réticents mais finalement se laissent convaincre par le maire (encore un Jean Boyé) à condition qu'on ne parle pas de reconstruction mais de réparation. On demande un secours (c'est ainsi qu'on appelle les subventions) de 4000 F au Gouvernement (qui, en fait, n'accordera que 2000) et la commune emprunte 8000 F, le Conseil de fabrique s'engageant à payer



les intérêts. Mais les dépenses s'avèrent plus importantes que ce que prévoyait le devis, parce qu'on a oublié les terrains à acheter pour agrandir l'église et, plus curieusement, la charpente et la toiture.

Une souscription est lancée qui donnera 2031 F 25 et les villemadais s'engagent à travailler et à assurer des charrois gratuitement (65 personnes répondent à l'appel). Finalement, il manque encore 3477 F et la commune souscrit un nouvel emprunt. Les travaux sont entièrement terminés le 29 septembre 1865.

En 1873, le CM vote la construction d'un mur devant la porte de l'église, en 1874 un projet de sculpture de 5 pierres sur la façade principale de l'église et de 6 à l'intérieur par le sculpteur Léon

Thermaux pour 145 f. En 1876, il approuve un projet d'étude pour redonner au clocher sa flèche primitive « démolie à l'époque de la révolution de 1793 » (projet qui n'a pas abouti puisque le clocher est resté en l'état) et il vote 641.05 F pour l'horloge de l'église. En 1877, il approuve l'installation de l'horloge (dont le montant s'élèvera à 1200 F) par l'horloger de Montauban, M. Mengaut. En 1880, un autre projet qui n'a pas abouti : le CM approuve le projet de dégager le clocher des bâtiments qui y sont accolés. En 1886, il vote une dépense de 100 F pour une rosace en terre cuite sur la façade de l'église. En 1931, le CM décide l'achat de 3 échelles neuves pour le clocher. En 1933, il est encore question du clocher : « A l'unanimité, le Conseil, après avoir estimé que les frais incombant à la commune pour obtenir le classement du clocher comme monument historique sont beaucoup trop élevés, décide de ne pas demander ce classement ». En 1937, un traité de gré à gré est passé avec l'entrepreneur Adrien Contrasty pour la réparation du clocher.

En 1867, comme le gué venant de Montastruc, en aval du moulin de St Pierre, n'a pas d'issue sur la commune de Villemade, le Conseil municipal décide de combler cette lacune, à la demande du maire de Montastruc, « dans les plus brefs délais, vue son incontestable utilité ».

En 1869, le principe de la construction d'un pont à Lestang sur le Grand Mortarieu est adopté (en



effet, le chemin de Lestang, avant le pont actuel, bifurquait sur la gauche pour rejoindre le chemin de la Pouzaque) mais le CM « reste convaincu de faire un pont plus modeste » que celui proposé par le préfet.

« Il voit avec peine que M. le préfet n'a point daigné tenir compte du vote du CM et ose supplier le magistrat de bien vouloir revenir sur sa décision ». L'année suivante, il y a toujours litige avec le préfet au sujet de ce pont. Oui pour le construire mais moins cher. En 1871, le CM émet le vœu que le pont ne soit construit que lorsque les ressources le permettront. C'est le 16 mars 1972 que l'adjudication pour le pont sera lancée pour 2800 F.

La même année, la décision est prise de construire un autre pont au lieu dit « la Planquette » (chemin de Villevieille sur le Mortarieu) et une subvention est accordée par le préfet. Un propriétaire riverain à qui on a écrit trois fois pour lui proposer une indemnité concernant un bout de terrain nécessaire à la construction du pont n'a pas répondu, le maire demande au préfet de nommer un expert.

En 1871, des travaux à la clôture du cimetière protestant sont votés. Cela nous rappelle qu'à l'époque il y avait deux cimetières accolés mais distincts, le catholique et le protestant.

En 1872, le chemin de la Vaysse (qui relie l'ancienne route de Moissac au chemin de Pradès) est classé (il devient chemin communal et est donc entretenu par la commune), non sans quelques difficultés car la décision s'accompagne de ce commentaire : « les deux oppositions qui se sont produites lui paraissent aussi intéressées que mal fondées, en conséquence elles ne méritent aucune créance, la transformation du dit chemin n'est pas seulement utile mais elle sera un embellissement pour le village qui aura de la sorte un petit boulevard... ».

Photos page 1 le presbytère

page 2 le pont de la Planquette sur le chemin de Villevieille

Proverbe occitan

S'en fot coma las polas del milh.

Il s'en fiche comme la poule du maïs (il cache bien son jeu car la poule aime le maïs)



VILLEMADÉ D'ANTAN



N° 94

Avril 2014

Depuis la Révolution (8)

Nous continuons à faire l'inventaire des **investissements** décidés par le Conseil Municipal depuis 1789. En 1874, le ministre de l'instruction publique et des cultes accorde à la fabrique de Villemade un secours de 250 F pour l'aider à faire l'acquisition d'un harmonium pour l'église.

En 1875, le CM approuve la réfection et l'empierrement du chemin de la Pointe gravement endommagé. Les gens du quartier, « qui sont pour la plupart pêcheurs » ont offert d'extraire de la rivière la quantité nécessaire de gravier.

En 1878, il donne son accord pour étudier la réfection du pont des Crabes (qui se trouve sur la vieille route de Moissac). En 1881, il en approuve la reconstruction « mais demande que l'exécution des travaux soit renvoyée jusqu'à l'époque où la situation financière du service vicinal autorisera une telle dépense ». En 1930, il demande des réparations d'urgence au pont des Chèvres (il s'agit du pont des Crabes, dont on a francisé le nom). En 1951, la construction du pont des Chèvres « va commencer dans un mois », en remplacement de l'actuel qui a de « fortes lézardes ».

En 1889, le CM donne son accord pour l'acquisition et l'installation d'un pont à bascule par la maison Trayssou de Lyon, valeur totale : 1600 F. et demande un secours (on dirait aujourd'hui une subvention) au département ou à l'état de 400 F. En 1928, une subvention est votée pour la réparation de la bascule qui est inutilisable.

En 1897, 8 chênes provenant du cimetière sont vendus aux enchères (mise à prix 5 F).

C'est Taste Jean qui obtient le lot pour 175 F.

En 1909, le CM décide de construire un mur de clôture autour du cimetière.

En 1920, 150 F sont alloués au passeur du bac de Lagarde.

En 1921, le CM émet le vœu qu'une halle d'attente soit établie à la gare de Villemade pour remplacer celle construite primitivement et qui a servi, et



et tout récemment, à la réfection de l'appartement de la receveuse. On peut compter sur 14% de subvention. Il resterait à emprunter 7000 F. La demande n'a sans doute pas abouti puisqu'en 1925 une nouvelle demande est faite à la Cie des tramways avec un argument en béton « la gare de Villemade fournit un contingent de voyageurs très important ». En 1933, à l'unanimité, le CM exprime le vœu : 1) suppression totale des tramways départementaux 2) enlèvement des rails 3) élargissement de la route nationale.

Pourtant, l'année suivante alors que le préfet a décidé le déclassement du réseau des tramways, le CM émet l'avis de laisser l'exploitation aux entreprises privées. En 1934, il émet ce vœu : « à la suite de l'enlèvement des rails... il serait désirable que l'emplacement de la voie ferrée soit aménagé en piste gravée sans banquettes pour la circulation hippomobile » et, en 1935, il décide

d'acheter l'abri des tramways à Lapointe considérant que cet abri pourrait servir d'abri aux chemineaux de passage.

En 1922, le préfet communique les propositions de la Cie électrique du Tarn pour l'électrification de la commune. Le CM, « insuffisamment renseigné sur les avantages que la population de la Commune pourrait retirer de ce projet », ajourne la décision. En 1923, le CM accepte le principe de l'électrification de la Commune mais, comme il veut que tous les propriétaires de la Commune sans exception en profitent, il demande de nouveaux éclaircissements à la Cie Électrique du Tarn. En 1928, le CM approuve à l'unanimité le projet d'électrification. En 1930, la commune adhère au syndicat d'électrification avec Piquecos, Montastruc, l'Honor-de-Cos. C'est la Société Pyrénéenne d'énergie électrique qui doit assurer les travaux. En 1931, le CM approuve le projet. En 1933 la 1^o tranche de l'électrification s'élève à 1 325 000 F. et c'est en 1952 que la dernière tranche est décidée (chemin de Nauze-Longue).

En 1937, le CM décide d'installer 6 lanternes pour l'éclairage du village mais, les propositions faites par la maison Drouard étant jugées trop onéreuses, l'opération est remise à plus tard. C'est finalement en 1952 que l'éclairage du village sera réalisé.

En 1922, le CM émet le vœu qu'un atelier de distillation soit installé à Villemade. Et en 1955, l'emplacement du bouilleur de crû est fixé au terrain communal à côté du Grand Mortariou (sur la vieille route de Montauban).



En 1923, le CM demande de plus amples renseignements après une demande d'installation d'un poste radio-récepteur. En 1926, il donne avis favorable à l'installation d'un poste de radio-téléphonie particulier, établi au logement de l'instituteur, M. Cassagneau, avec antenne partant du clocher et aboutissant à un mât placé sur le toit de la mairie. En 1931, le CM accepte l'installation d'un poste téléphonique extérieur à prépaiement.

En 1924, il est proposé au CM d'acheter « une machine à l'acide sulfurique pour la destruction des ravenelles et autres mauvaises herbes des blés et autres céréales ». Le CM reconnaît que

c'est très utile mais que cet achat doit être fait par le syndicat agricole et non par la Commune. Pourtant quelques mois plus tard, il décide l'achat de la pompe à la maison Couderc à Montauban.

En 1930, le département des Landes accorde 300 000 F à la commune de Villemade pour la reconstruction après l'inondation. En 1931, 100 000 F de cette subvention sont affectés à l'électrification. Il reste 200.000 F : en 1932, le préfet propose qu'ils servent à construire une œuvre d'intérêt collectif comme un Foyer rural, mais il accepte la proposition du CM de construire plutôt des poulaillers, des clapiers et des porcheries. Finalement, le CM décide de les affecter au remplacement de la pompe de la place de l'Église et à la réfection de sa toiture ainsi qu'au remplacement de la balustrade de la même place et à l'installation du chauffage central à l'école.

En 1933, 20 950 F sont attribués à M. Bailly, entrepreneur au Saula, pour le curage des ruisseaux comblés par les inondations de 1930.

Photos page 1 la bascule

page 2 un chapiteau en pierre du portail de l'église

Erreur à corriger : dans le n^o 93, page 2, à propos du pont de Lestang, c'est en 1872 (et non en 1972) que l'adjudication a été lancée.

Proverbe occitan

Cal pas far Pascas abans Rampalm, il ne faut pas fêter Pâques avant les Rameaux (il ne faut pas faire passer la charrue avant les bœufs, il ne faut pas être enceinte avant le mariage).



VILLEMADAIS D'ANTAN



N° 95

Mai 2014

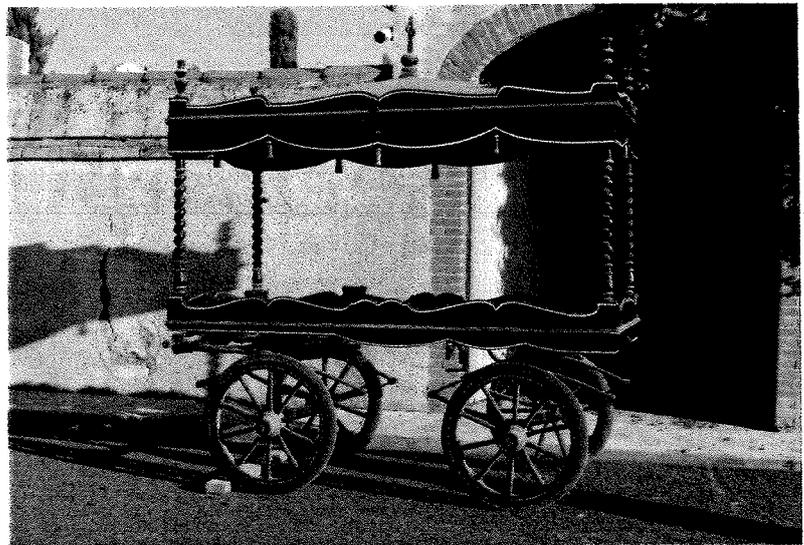
Depuis la Révolution (9)

En 1935, le Conseil Municipal décide d'acheter un corbillard « plus moderne et plus pratique qui sera utilisé pour tous les enterrements sans distinction de religion ». Cela a-t-il été réalisé ? Car en 1947, le CM décide d'acheter un corbillard à roues caoutchoutées et de faire appel pour cela à la générosité publique. En 1950, il est signalé que le corbillard coûte 90 000 F, que la quête a donné 23 602 et que la commune ajoute 67 000. Dans la foulée, le CM décide de construire un local pour le corbillard à droite de la porte d'entrée du cimetière (ce local existe toujours, voir photo).

En 1937, le CM décide de faire combler les nids de poule dans le village et de faire goudronner les rues.

La même année, il décide aussi une subvention de 1200 F pour réparer le temple de Barry d'Islemade (dont dépendent les protestants de la commune).

En 1941, le CM décide l'achat ou la location d'un terrain de 18 ares pour sports et jeux mais en 1943, le terrain sportif scolaire étant jugé trop petit, le CM envisage l'expropriation d'un terrain supplémentaire. C'est ainsi qu'est né notre terrain de foot. Il sera encore agrandi vers 1990 par l'achat d'une vigne située à l'angle de la route de Falguières et du chemin de Nauzelongue.



En 1947, le CM émet un avis favorable au projet d'adduction d'eau du Conseil général, qui sera réalisé en plusieurs tranches dans les années 1975-1985.

Intéressons-nous maintenant aux décisions du Conseil Municipal concernant l'école.

En 1867, le Conseil municipal estime que l'école mixte unique est suffisante, « le nombre de filles en âge de fréquenter l'école est trop restreint pour qu'il y ait lieu de leur créer une école spéciale que d'ailleurs l'état financier de la commune ne permettra pas encore de longtemps de créer ». Il estime également qu'il n'est pas nécessaire de créer des écoles de hameau. Il est d'avis qu'une femme soit désignée pour diriger les travaux à l'aiguille et propose Mme Marie Lasserre, femme de l'instituteur, qui touchera 100 francs. Il n'est pas d'avis que soit créé un cours d'adulte « et par conséquent ne vote aucune subvention ». Aucune raison n'est donnée à cette décision. Le nombre d'adultes illettrés devait être assez important puisqu'en 1868, 6 sur 8 membres d'une commission municipale dite des plus gros contribuables se déclarent illettrés et en 1872, 2 sur 4. Ce n'est qu'à partir de 1876 que tous peuvent signer.

A cette époque-là, l'école n'est pas gratuite mais le Conseil municipal peut décider la gratuité pour les enfants qui ne peuvent pas payer. En 1867, le taux d'inscription à l'école est de 12 francs pour les enfants de moins de 7 ans, 16 francs pour ceux de 7 à 13 ans, 20 francs pour ceux de plus de 13

ans. Des gens se plaignent : c'est moins cher dans les communes voisines et c'est gratuit à Montauban (où la gratuité pour tous a été décidée en 1872). En 1868, 10 garçons et 6 filles sont admis gratuitement à l'école, en 1869 : 18 garçons, 6 filles. La raison donnée est : indigent, et pour l'un on signale « enfant trouvé ». Cette liste a été établie de concert avec le curé (Castex) et le pasteur (Meineau) conformément à la loi. Le Conseil refuse 2 enfants dans la liste « parce que ces enfants ne fréquentent pas assidûment l'école et parce que les parents ont les moyens de payer la rétribution ». En 1870 : 15 garçons, 0 fille, « vu que depuis plus d'un an aucune n'a fréquenté l'école communale par suite de l'établissement de deux écoles libres sur la commune », une catholique et une protestante. En 1871 : 16 garçons et 8 filles. Les filles sont dans les deux écoles libres et le CM demande que la gratuité des filles soit prise sur fonds d'état.

La même année « le CM reconnaît et il est heureux de constater que les religieuses de Villemade remplissent leur difficile et ingrate mission avec un zèle et un dévouement qui méritent de grands éloges ».

En 1872, 14 garçons et 10 filles sont proposés pour la gratuité. En 1873 : 13 garçons et 14 filles.

En 1873, il est toujours question de travaux à l'aiguille à l'école. En 1875 : traitement de l'instituteur : 815 F, de l'institutrice : 610.

En 1875, le CM examine et approuve un projet de bail sur le logement des religieuses, considérées comme institutrices communales mais il « exprime le vœu que, vu l'exiguïté des ressources de la commune et les sacrifices qu'elle s'est imposée pour l'établissement des religieuses, la somme de 200 F, montant annuel du bail, soit payé par l'État ». En 1876,



en réponse à une demande du préfet à propos des écoles, le CM fait le total des sommes que la commune a engagées pour ses écoles, affirme qu'elle est toujours décidée à faire des sacrifices pour l'instruction primaire mais que ses ressources ne lui permettent pas de suivre par elle-même la voie tracée par le préfet, fait la liste de tout ce qu'il faudrait acheter pour les écoles (pour 390 F) et demande que le Gouvernement se charge de cette dépense.

En 1878, la gratuité absolue est demandée par le préfet pour les écoles communales et le 18 mai 1879 le CM vote à l'unanimité la gratuité absolue pour l'école publique.

En 1882, dans le budget, on trouve 132.90 F pour la construction d'un préau à l'école, Sur demande préfectorale, une commission scolaire est constituée pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles.

NB Pour nous donner une idée : 1 Franc 1803 = 2,07 €, 1830 = 2,20, 1850 = 2,53, 1860 = 1,99
1900 = 2,37, 1914 = 2,21, 1920 = 0,64, 1930 = 0,40, 1940 = 0,27, 1950 = 0,19.

Photos : le corbillard et son garage

Proverbe occitan :

Dins la pòcha d'un joador, quora n'i a, quora non.

Dans la poche d'un joueur, tantôt il y en a (de l'argent), tantôt non.



VILLEMADÉ D'ANTAN



N° 96

Juin 2014

Depuis la Révolution (10)

Les décisions du Conseil Municipal concernant l'école (suite).

En 1883, la commune renouvelle pour 5 ans le bail de l'école catholique de filles et du logement de l'institutrice (200 F par an). En 1886, le CM accorde une subvention pour la constitution d'une bibliothèque communale, 60 F pour le meuble et 40 pour les livres. En 1888, dans le budget, il est question d'un instructeur militaire scolaire (une loi du 23 mars 1882 avait institué l'instruction militaire dans les écoles).

En 1897, le devis pour la mairie et le groupe scolaire est établi pour 16426 F 63 et c'est l'entreprise Louis Mazère, demeurant à St Hubert, commune de Durfort, qui obtient le chantier. Le groupe scolaire prévoit une école de garçons (35) et une école de filles (25). La réception définitive du chantier a lieu le 22 février 1901.

A partir de 1916, tous les ans, il est question d'aide aux indigents pour fournitures scolaires,

En 1926 après une consultation des chefs de ménage sur l'application de l'heure d'été à l'école (19 pour 8 h, 9 pour 9 h), le CM décide la rentrée des classes à 8 h 30.

En 1927, le CM accepte d'adhérer au règlement voté par le Conseil général concernant l'inspection médicale des écoles et vote 65 F.

En 1933, le préfet demande l'avis sur la gémiation (on dirait aujourd'hui la mixité) dans les classes publiques. Le CM répond que la gémiation existe en fait depuis 28 ans et n'a jamais donné lieu à aucune observation. Il n'y a donc aucun problème mais, quand on passe au vote, 5 sont contre la gémiation et 5 pour. La voix du maire étant prépondérante, le vote est favorable.

En 1935, le CM adopte les statuts de la caisse des écoles dont le but est « de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses sous forme de livres utiles et livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus appliqués et par des secours aux élèves indigents ou peu fortunés, soit en leur donnant les livres et les fournitures scolaires, soit en leur distribuant des vêtements et des chaussures et, pendant l'hiver, des aliments chauds ».

En 1938, la décision est prise d'installer une nouvelle chaudière à l'école et de démolir le pigeonnier situé entre le jardin du groupe scolaire et la cour de l'école des filles qui menace ruine et de le remplacer par un hangar.

En 1954, le CM donne un avis favorable à la création à Villemade d'un centre d'enseignement

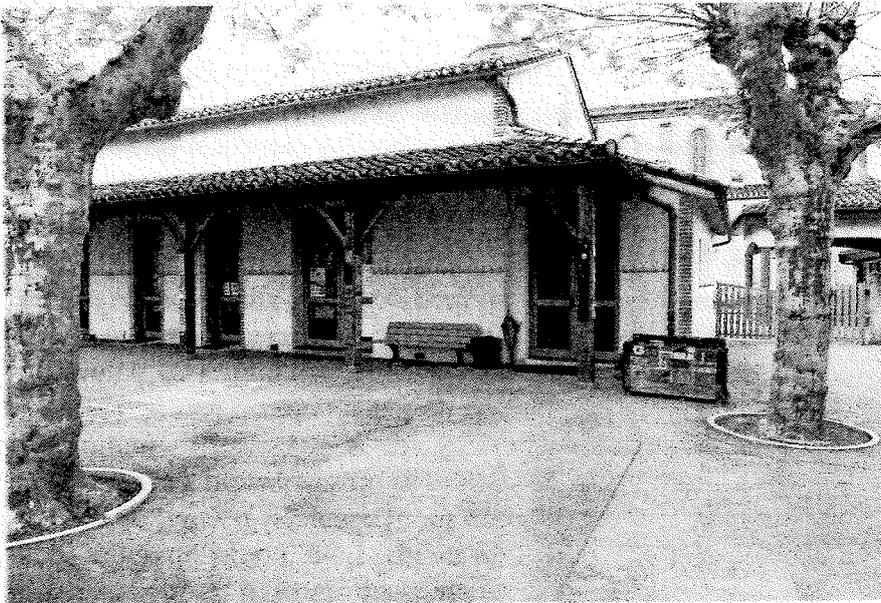


agricole post-scolaire.

En 1955, la balayeuse des écoles publiques ne continuera plus à assurer son service si une augmentation de salaire ne lui est pas accordée. Le Conseil, considérant que la rétribution est tout à fait insuffisante, porte la rémunération de 2500 à 5000 F.

Il faut ajouter ici une « guerre » qui a secoué la commune et qui a fait parler d'elle. La recension de cet événement ne vient pas des délibérations du CM mais des recherches faites aux archives départementales (aimablement communiquées par un ami chercheur).

« En 1908 ou 1909, une lettre des archevêques et évêques de France interdit aux enfants de familles chrétiennes l'usage en et hors de la classe de certains livres d'histoire dont ceux de Gauthier et Deschamps, Calvet et Alphonse Aulard, ce dernier spécialiste de la Révolution et biographe complaisant de Danton. D'où l'affaire dite des « manuels scolaires », qui agite de nombreuses villes et villages dans la France entière. L'époque n'est pas propice à la tolérance et aux compromis et les deux clans profitent de l'occasion pour s'étripier. Les journaux, lus plus et mieux qu'aujourd'hui, abonnés et acheteurs en diffusant le contenu à leurs proches, jouent un rôle de premier plan dans ce conflit.



Voici ce que *Le Ralliement et le Courrier de Tarn-et-Garonne*, organe quotidien de défense sociale et religieuse (tel est son titre au complet, un vrai programme), journal monarchiste, ennemi juré de *La Dépêche* qui lui rend bien sûr la monnaie de la pièce, raconte à propos de cette querelle à Villemade, dans un article du 24 janvier 1910, intitulé « *La résistance* » et signé « *Les pères de famille récalcitrants* ».

Après avoir rappelé que « le faux bonhomme Jules Ferry » promettait naguère la neutralité

de l'école, donc le respect de « *la religion et des convictions de tous* », l'auteur signale que l'instituteur du village a choisi les *Petits tableaux de l'histoire de France par l'image*, de Gauthier et Deschamps (Hachette, 1904). Les parents ont vainement protesté, l'inspecteur d'Académie a refusé de les entendre. Six enfants ont donc refusé, à l'instigation de ceux-ci, d'étudier leurs leçons dans le manuel impie. L'instituteur leur inflige trois jours d'exclusion d'abord, puis un mois de vacances forcées. « *Seigneurs détestés d'une féodalité de contribuables, ils veulent nous traiter en serfs et faire de nous de nouveaux esclaves taillables et corvéables à merci* », conclue le journaliste ou le Villemadais qui en tient lieu. On comprendra qu'il s'agit d'une parodie et d'un retournement du tableau de la paysannerie d'autrefois, véhiculé par les manuels contestés.

Photos : l'école aujourd'hui

Proverbe occitan

Coratge ! Qual que pôt pas levar, que cache ! Courage, que celui qui ne peut pas soulever, qu'il appuie (2 significations possibles : que chacun fasse ce qu'il peut, ou bien : si chacun pousse en sens contraire, on n'arrivera à rien !).



VILLEMADE D'ANTAN



N° 97

Septembre 2014

Depuis la Révolution (11)

Le Conseil Municipal devait donner son avis pour l'implantation de **foires** dans les villages ou villes des environs. Entre 1873 et 1933, il donne avis favorable à 3 foires à Lavilledieu, 1 à St-Porquier, 2 à Mirabel, 4 à Vazerac, 1 à Durfort, une foire aux chiens à Montauban le lendemain de la foire de juillet, une foire aux mules et aux chevaux à Lafrançaise le 27 octobre, le marché aux vins à Montauban tous les samedis et les 3 jours de foire et enfin une foire aux veaux à Moissac. Il n'est jamais question d'avis défavorable, de même qu'il n'est jamais question d'une foire à Villemade.

Depuis toujours le CM a créé des **commissions**

A plusieurs reprises (à partir de 1860), il est question de la commission des plus gros contribuables qui doit être consultée avant toute augmentation d'impôt. En 1869, les commissions sont au nombre de trois : médecine gratuite, adjudications communales et révision des listes électorales. En 1870, il est question d'une commission de recensement de la garde nationale sédentaire, en 1923 d'une commission des fêtes pour organiser les diverses cérémonies à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts. En 1926, le CM refuse à l'unanimité de former un comité municipal pour recevoir et provoquer les versements à la contribution volontaire, comme le demande le préfet.

Voici maintenant ce qu'on peut noter du rôle **social** qu'a joué le CM.

Le 28 juillet 1861, le préfet écrit à la commune de Villemade : « J'ai appris avec beaucoup de peine les ravages causés par la grêle pendant l'orage qui a éclaté sur votre commune le 23 de ce mois » et demande les noms des commissaires qui accompagneront le contrôleur chargé dévaluer les dommages.

En 1870, le CM décide de rétablir dans la commune le service médical de charité : la liste des ayants droit doit être constituée par une commission (maire, curé, pasteur, deux conseillers).

En 1875, le CM alloue 53 F de pain et 13,25 de médicaments aux familles indigentes. En 1876, c'est 76 F qui sont attribués pour le pain des indigents.

En 1880, le Gouvernement ayant voté 5 millions de francs pour les

indigents, le préfet accorde 57 F à la commune « pour venir en aide aux familles pauvres et aux misères exceptionnelles causées par la rigueur de la saison ».

Au cours des années, il est question d'un secours de 30 F attribué à une dame dont le fils a été appelé sous les drapeaux, d'un avis favorable à la demande de classement d'un jeune homme comme soutien de famille « considérant qu'il est d'une conduite exemplaire et n'a d'autre ambition que



celle de travailler sans relâche afin d'aider ses parents à sortir de la gêne extrême dans laquelle ils se trouvent », d'un avis favorable pour qu'un certain Jean Valès soit dispensé du service militaire, pour que Gérard (ou Géraud) Constans soit dispensé de service militaire à titre de soutien de famille. Son père a des plaies aux jambes et ne peut travailler, « le jeune Constans a toujours eu une conduite exemplaire et il n'a qu'un seul désir, venir en aide à ses parents ».

En 1879, à une demande préfectorale concernant la multiplication de salles d'asile, le CM répond « qu'il n'est pas utile d'établir dans la commune une salle d'asile ».

A partir de 1916, le CM approuve régulièrement la liste des bénéficiaires de l'Assistance Médicale Gratuite (AMG), les demandes d'allocations journalières, les demandes d'allocations pour femmes en couches, les demandes d'allocation pour allaitement, pour familles nombreuses, les demandes d'allocation militaire, les demandes d'assistance aux vieillards, les demandes d'aide aux indigents pour fournitures scolaires, l'attribution de la carte d'économiquement faible. Parfois un commentaire est ajouté, comme en 1921 à propos d'un avis favorable à plusieurs demandes d'allocation journalière : « Ces familles ne possèdent rien, une vit uniquement du produit de la métairie qu'elle exploite à mi-fruit, les deux autres sont salariés agricoles, une a eu un fils tué à la guerre, une a eu un fils mort d'une maladie développée au front, une autre a eu 4 soldats sous les drapeaux (un grièvement blessé, un autre porté disparu) ».

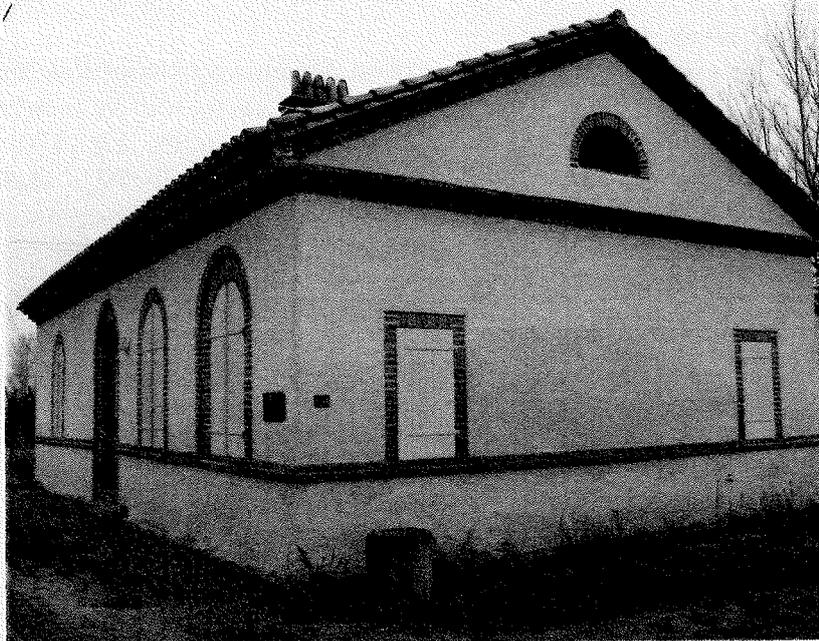
En 1927, un comité communal est créé pour la vente des timbres anti-tuberculeux.

En 1932 le CM demande au maire de prendre un arrêté pour interdire de laver sur la place publique.

En 1933, le CM émet un vœu défavorable à une demande de quelqu'un de St Maurice qui, « en raison de la crise », ne veut plus payer la rente viagère à une habitante de Villemade.

La même année, le CM décrit ainsi la situation agricole : « État déficitaire général des récoltes par suite de la gelée, de la grêle et des pluies trop abondantes suivies de sécheresse persistante ».

En 1942, un orage de grêle ayant détruit les récoltes le 10 juin, le CM demande aux agriculteurs qui n'ont pas été touchés et aux organismes stockeurs de fournir en semences les autres agriculteurs.



En 1945, le CM demande à la maison Garrigues (rue de la Mairie) de mettre un terme à l'écoulement des eaux qui laisse un dépôt malodorant dans les rigoles faisant face à la mairie et aux écoles.

En 1866, Villemade comptait 575 habitants, en 1928 428 et en 1939 503. En 1967, il y avait 13 abonnés au téléphone.

Photos en page 1 : une vieille maison (retapée depuis) route de Montauban
en page 2 : l'ancienne maison éclésièrre chemin de la Pointe

Proverbe occitan

Se los paisans eran pas de sòts, los avocats portarián d'esclops.

Si les paysans n'étaient pas des idiots, les avocats porteraient des sabots (= ne s'enrichiraient pas).



VILLEMADE D'ANTAN



N° 98

Octobre 2014

Depuis la Révolution (12)

Un chercheur local nous a communiqué un **bail de maître valet à Villemade en 1830**, dont la rigueur et la précision peuvent nous étonner.

« L'an mil huit cent trente et le neuf janvier à Montauban, chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne, par devant Me M et son collègue notaire à Montauban soussigné, ont comparu

« Mr X propriétaire habitant et domicilié à Villemade, canton de Montauban,

de son bon gré a baillé à travailler en qualité de maître valet de labour aux sieurs Raimond et Antoine Y père et fils demeurant en qualité de valet bouvier chez Mr A au lieu du Ramier, commune de Montauban, ici présents et acceptant

la métairie que Mr X jouit et possède au lieu de ... commune de Villemade.

Le présent bail est fait pour une année qui commencera le 11 novembre prochain aux clauses, conditions et réservations suivantes.

1) Raymond père et Antoine fils travailleront le bien en bon père de famille concurremment avec Etienne et autre Raymond Y leur fils et frère ainsi qu'avec l'épouse et mère des dits Y.

2) Les preneurs fourniront quarante deux litres ou une rasée quatre boisseaux de chènevis pour ensemer la chènevière au lieu qui leur sera indiqué par le bailleur. Les preneurs prélèveront les quarante deux litres de graine de chènevis qu'ils auront avancée et si le produit de cette récolte excède les dits quarante deux litres cet excédent sera partagé avec le chanvre par part égale.

Le dit chanvre sera travaillé par la femme du dit preneur père sans qu'elle puisse interrompre les travaux de semence et autres urgents, ni être secondée par personne de sa famille pour l'arrachement du dit chanvre ni autre travail sans l'autorisation expresse du bailleur.

3) Les preneurs sèmeront deux litres soixante deux décilitres ou trois boisseaux de lin aux conditions énoncées à l'article deux.

4) Les preneurs fourniront aussi les menus grains de toute nature qui seront semés à la volonté et aux lieux que leur désignera le bailleur, ils consommeront les légumes verts nécessaires à leur ménage et ils partageront le restant des légumes secs.

5) Les preneurs sèmeront et s'approvisionneront exclusivement le produit de trois sillons de pommes de terre à l'endroit que désignera le bailleur.

6) Le bailleur achètera de ses propres deniers deux cochons à la foire de Montauban du mois de juillet du prix qu'il voudra. Les preneurs les nourriront avec leur son et le gland s'il y en a, ainsi qu'avec toute autre espèce de fruits qu'ils pourront ramasser sur le bien, du consentement et assistance seulement d'un membre de la famille du bailleur, jusqu'à la saint Martin, époque à laquelle le bailleur en prendra un à son choix, sans que les preneurs soient tenus de contribuer en rien au prix du cabal (*il s'agit du prix d'achat, l'investissement réalisé*).

7) Pour tenir lieu de nourriture et paiement, le bailleur donnera annuellement au dit preneur :

1° deux hectolitres vingt quatre litres de blé mêlé ou deux sacs mesure locale

2° autres deux hectolitres vingt quatre litres de blé gros

3° vingt deux hectolitres quarante litres ou vingt sacs mesure ancienne de mixture

4° six hectolitres soixante douze litres de maïs

5° deux cent cinquante fagots provenant des émondages de toute nature sortant des écuries des brebis

6° cinquante fagots de deux liens

7° vingt fagots de sarments

- 8° trois barriques de vin
- 9° une barrique de demi-vin et
- 10° une barrique première piquette.

Après que le bailleur aura fait la piquette pour son ménage, les preneurs pourront faire toute espèce de breuvage en se fournissant la futaille.

8) Le bailleur s'oblige de payer au preneur une somme de cent vingt francs en quatre paiements égaux de trente francs, chacun exigible trimestriellement à terme échu à dater de leur entrée sur l'exploitation.

9) La femme du preneur père lèvera dans la dite métairie (*c'est ainsi écrit*) et à son profit une demie vergue d'été (*une vergue était une unité de surface qui valait un quart d'arpent, l'arpent valant de 30 à 50 ares. Il s'agit donc probablement d'un terrain pour un jardin*) aux mêmes

conditions et suivant les usages des lieux, sans que son mari et ses enfants ne puissent l'aider, elle sera aux ordres du bailleur.

10) Si par événement les raisins venaient à se perdre, le bailleur donnera au preneur cent francs pour leur tenir lieu de breuvage.

11) Si les parties ne veulent point continuer les présentes conditions après l'expiration de l'année, ils seront tenus de s'avertir mutuellement avant le 11 mai.

12) Les preneurs pourront avoir six poules seulement, les œufs seront consommés dans leur ménage, ils s'interdisent le droit s'élever d'autres volailles.

13) Si un des fils du preneur venait à manquer, les paiements et délivrances de toute nature diminueraient proportionnellement.

14) Les preneurs seront logés dans les locaux des bailleurs.

15) Les preneurs s'interdisent le droit de ramasser aucune espèce de bois.

16) Les preneurs sont autorisés à aller cueillir des raisins pour leur consommation personnelle dans le *cancé* de la pièce Delsirou (*le cancé est un rayon de vigne isolé qui, très souvent, indiquait la limite d'une propriété*), le restant sera vendangé par le bailleur.

Et 17) Les denrées ci-dessus promises à l'article sept seront prises sur celles qui se recueilleront sur la métairie.

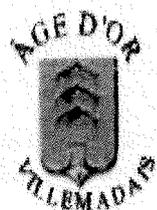
Dont acte fait et passé en l'étude et après lecture faite aux parties, les preneurs père et fils ont déclaré ne savoir signer, les notaires et le bailleur ont signé sur la minute restée en l'étude ».

Photo : le travail qui se trouvait derrière la maison du forgeron (n° 87 de la rue de la Mairie) et qui servait à ferrer les chevaux, les bœufs ou les vaches (photo aimablement communiquée par M. Casse).

Proverbe occitan : Bona mina et pauc aimar, còsta gaire de pan.

Faire bonne mine et peu aimer ne coûte guère de pain (= ne coûte pas grand chose).





VILLEMADAIS D'ANTAN



N° 99

Novembre 2014

Les Villemadais d'ailleurs (1)

Nous avons fait le tour de Villemade comme il était antan, autrefois. Et le tour est terminé, même si nous avons laissé beaucoup de choses en route. Villemade est fait de tous ceux qui y sont nés et qui nous ont raconté leurs histoires mais aussi de tous ceux qui sont nés et ont vécu ailleurs avant de venir poser leurs valises dans notre village. Alors à tous les « anciens » qui ne sont pas nés à Villemade, nous avons posé la question toute simple : là où vous étiez, avant les années 1960, comment était la vie ? Et voilà ce qu'ils nous ont dit.

Henriette Daubannes

Je suis née en 1926 à Lamothe-Capdeville. Mes parents étaient des agriculteurs, qui cultivaient surtout les fruits : chasselas, muscat, pêches, cerises, que l'on apportait au marché à Montauban, mais aussi des céréales, une vigne et un bois. Il y avait aussi deux vaches de travail et un cheval. En 1939, ma mère, mon frère et moi, nous nous sommes retrouvés seuls sur l'exploitation, mon père étant mobilisé. Un peu avant la guerre, nous avons acquis une voiture, une C4 je crois, et ma mère avait passé le permis pour remplacer le père qui n'était plus là. Je participais à tous les travaux de la ferme : attacher la vigne, sarcler le maïs, ramasser les fruits, faire le bois pour l'hiver.

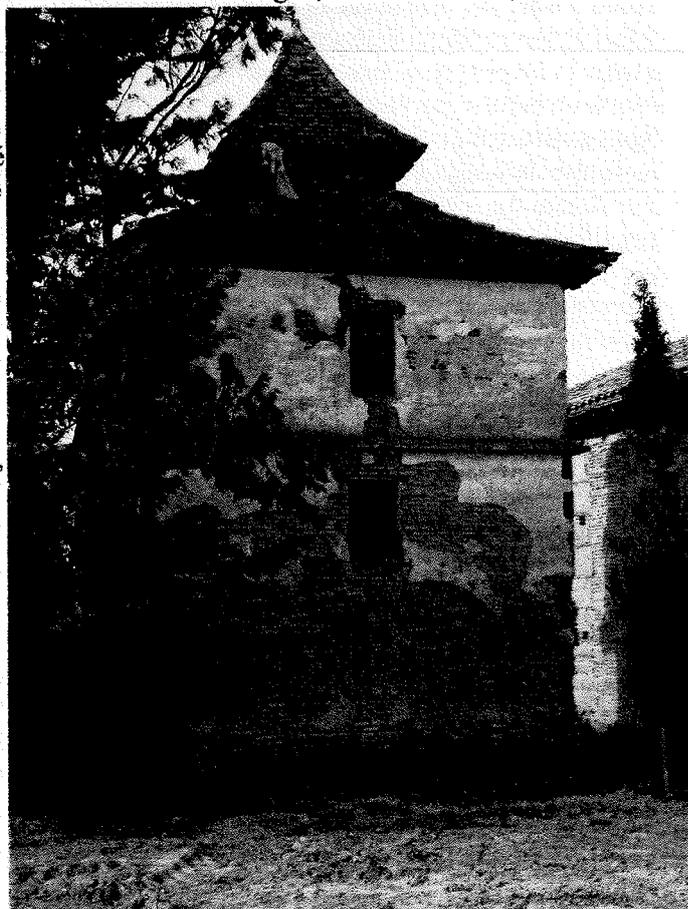
Avant la voiture, le moyen de locomotion, c'était le vélo ou à pied.

Au village, on trouvait un boulanger, un mécanicien, un forgeron. Le moulin fonctionnait et de l'autre côté de l'Aveyron il y avait une scierie qui marchait grâce à la chute d'eau. La plage était très fréquentée en été et même les gens dansaient. Les filles, nous nous trempions les pieds mais on ne se baignait pas et on ne dansait pas, on n'osait pas. Les hommes, le dimanche, jouaient à la manille, aux boules ou au jeu de quilles que l'on appelait le rampeau.

Avec une camarade voisine, qui habite maintenant elle aussi Villemade, nous allions à l'école ensemble, elle à l'école publique et moi à l'école libre. J'étais à un petit kilomètre de l'école par un sentier. Nous rentrions à midi pour manger à la maison.

Mon école était tenue par des sœurs en habit et avec cornette. On apprenait par cœur les départements avec préfectures et sous-préfectures, je m'en souviens encore. L'éducation religieuse était stricte : tous les soirs, on allait réciter le chapelet à l'église, les dimanches on allait à la messe et aux vêpres. Il y avait deux messes, celle de 8 h et la grand messe à 11 h. On allait à celle de 8 h pour pouvoir communier, car on ne communiait pas à celle de 11 h, étant donné qu'il fallait être à jeun depuis minuit. Et le vendredi, il ne fallait pas manger de viande.

En 1939, mon père était parti à la guerre, d'abord en Alsace puis en Algérie. Les Allemands occupaient le château d'Arduis, ils passaient dans les fermes pour réquisitionner de l'alimentation ou même les vélos (on était allé cacher le mien chez des amis à Cazes-Mondenard). Ils voulaient aussi me réquisitionner pour aller



les servir au château mais mon père s'est débrouillé pour que je n'y aille pas.
Je suis restée à Lamothe-Capdeville jusqu'à mon mariage et je suis arrivée à Villemade en 1950.

Joséphine Giubergia

Je suis née en 1942 en Italie dans le Piémont et nous sommes venus en France en 1949 avec l'espoir que les conditions de vie soient meilleures. A notre arrivée en France, nous étions 4 enfants et 3 de plus ont agrandi la famille.

En Italie, mon père était ouvrier et ma mère restait à la maison. Elle allait glaner dans les champs de blé et nous la suivions. On allait ramasser du bois pour se chauffer. L'hiver, les enfants, nous couchions dans l'étable au dessus des chèvres sur un matelas de feuilles de maïs. L'été, nous allions garder les chèvres. Il fallait se débrouiller, il me semble qu'on n'était pas malheureux, sauf peut être par rapport à la nourriture : beaucoup de soupes et qu'est ce que j'ai mangé comme polenta !

C'était la guerre et les Allemands étaient là. Mon père avait fait un trou recouvert de branchages dans un bois voisin pour se camoufler en cas de fouilles ou de rafles. Nous y sommes allés quelques fois mais on y allait aussi pour nous amuser. Un jour, 3 Allemands sont venus et l'un d'entre eux voulait fusiller mon père. Nous pleurions tous et finalement les deux autres ont réussi à dissuader celui qui était le plus hargneux.

Nous avons d'abord habité un tout petit village où il n'y avait que l'église et une épicerie, puis dans un plus gros village mieux équipé en commerces.

J'ai commencé à aller à l'école maternelle que l'on appelait là-bas l'asile. Il fallait mettre le tablier noir et le col blanc.

J'ai continué l'école en France à Labastide du Temple, on faisait 5 kms à pied pour y aller. Nous étions 3 de la famille plus 4 voisins : tout un groupe et on s'amusait en chemin. Au retour, il fallait garder une vache sur le bord de la route et il fallait la tenir avec une corde. Il fallait aussi garder et laver le petit frère. Si bien que les devoirs n'étaient pas toujours bien faits.

Nous avons quitté l'Italie sur les conseils d'un oncle qui était déjà ici. Nous sommes passés par Ste Thècle, La Ville Dieu, Castelsarrasin avant de nous fixer à Labastide du Temple. Là, nous avions une maison avec une seule chambre à coucher, séparée en deux par une cloison de planches. Dans la partie enfants, nous étions 7, 3 par lit (un se mettait en tête-bêche) et le petit dernier avait une caisse d'oranges comme berceau.

Quand est venu le certificat d'études, je me suis mise en route pour le passer mais j'ai rebroussé chemin et ne l'ai donc pas passé. Il a fallu se mettre au travail : travail à la ferme, un voisin venait nous faire les gros travaux avec son tracteur et il fallait lui rendre le travail en allant ramasser les pommes de terre chez lui. J'allais aussi travailler dans d'autres fermes et l'argent gagné devait être rapporté intégralement à la maison. Je suis allée aussi travailler à Moissac dans un magasin où je gardais l'enfant de la patronne. J'aurais bien voulu un solex pour faire la route mais il a fallu me contenter du vélo.

Ma mère était dure au travail et rude dans l'éducation : des coups de galoche ou des fouets d'ortie nous aidaient à suivre le bon chemin. Tous les jeudis, elle allait au marché à Castel vendre des œufs et des poulets et rapportait les commissions. Alors qu'elle connaissait très mal le français, elle a voulu passer le permis de conduire qu'elle a eu du premier coup. Et elle s'est achetée une 2CV. Elle est décédée à 49 ans.

Je suis arrivée à Villemade en 2001 en passant encore par La Ville Dieu, les Barthes et 38 ans au Saula.

Photos 1 Pigeonnier chemin St Hippolythe

2 (aimablement prêtée par J. Giubergia) Une vieille maison en Italie



Proverbe occitan

Engranièra nòva fa bèl ostal. Un balai neuf fait une belle maison (parce qu'il permet de bien la nettoyer).



VILLEMADÉ D'ANTAN



N° 100

Décembre 2014

Les Villemadais d'ailleurs (2)

Marie-Jeanne Barragan

Je suis née à Vaïssac, à côté de Nègrepelisse. J'étais à l'école du village et à l'âge de 12 ans, en 1938, je devais passer le certificat d'études. Mon maître, pensant que j'étais trop timide et réservée et que j'allais à un échec certain, n'a pas voulu me présenter. Le lendemain, il m'a fait faire tous les exercices et je les ai tous réussis. Du coup, il m'a présentée l'année suivante et c'est ainsi que j'ai décroché mon certificat d'études.

Je me souviens aussi de ce qui s'est passé dans mon village le 20 juin 1944, j'avais 18 ans. Il y avait à quelques kilomètres du village, dans les bois, au lieu-dit Cabertat, un camp du maquis qui rassemblait de nombreuses personnes, en particulier des réfractaires au travail obligatoire en Allemagne. Le nombre des gens et le manque de discrétion de certains ont fait que l'existence de ce maquis est venue à la connaissance des Allemands. Mon père était le boulanger du village. Le matin du 20 juin, un paysan occupant, avec sa mère et sa sœur, une ferme voisine du maquis est venu chercher son pain et il a dit : « Nos faran tiar, ils nous ferons tuer ». Les gens du maquis venaient souvent chez lui. Le soir même, les Allemands avaient brûlé sa ferme et tué les trois occupants de la ferme.

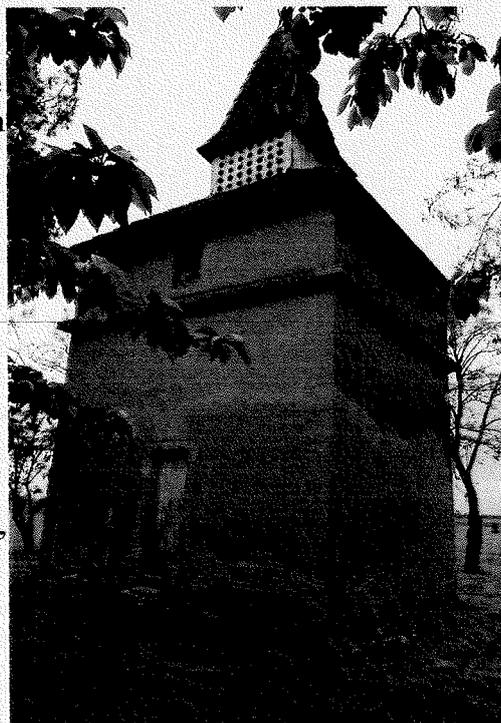
Dans la matinée, les Allemands étaient arrivés au village. Après avoir intercepté une voiture venant de Montricoux transportant 6 maquisards et du ravitaillement pour le maquis, les Allemands prennent 20 otages parmi les gens du village, dont mon père, soupçonné de faire du pain pour le maquis puis prennent la direction du maquis. Les gens du camp ont eu le temps de déguerpir, quelques maquisards ont échangé des coups de feu, trois fermes voisines ont été incendiées, les 6 transporteurs de ravitaillement ont été fusillés dans un pré voisin. Mon père qui était le premier de la liste des otages s'attendait à subir le même sort, mais les 20 ont été libérés.

Je suis arrivée à Villemade en 1959 en passant par Gaillac et Castres.

Henriette Guitard

Je suis née en 1923 à Phnom Penh, au Cambodge, dans une maternité où travaillait ma grand mère. Mon père était fils d'une Vietnamiennne et d'un Lorrain qui, ayant connu la défaite de 1870 et le rattachement de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, a préféré s'en aller dans le midi de la France puis en Afrique du Nord, puis à Saïgon et à Phnom Penh (où il a été garde forestier et a servi de guide au célèbre docteur Yersin, le découvreur du bacille de la peste). Ma mère, elle, était fille de deux créoles d'origine indienne, espagnole et portugaise.

A 6 ans, je suis allée à l'école primaire dans une école qui accueillait des Français et des Cambodgiens, mais tous parlant le français. A 7-8 ans, on apprenait les départements français et les noms des préfectures. Pour le certificat d'études, il fallait aussi savoir les sous-préfectures.



Mon père étant décédé quand j'avais 9 ans (il avait été gazé pendant la guerre de 14-18), ma mère m'a poussé à faire des études. Après mon certificat d'études primaire, grâce à une bourse, je suis partie à Saïgon comme pensionnaire pendant 3 ans pour préparer le Brevet élémentaire, puis à l'École Normale d'Hanoï toujours comme pensionnaire pendant 4 ans. Nantie du Brevet Supérieur, je suis devenue institutrice à Phnom Penh. Il fallait exercer pendant 2 ans pour obtenir le CAP. C'était en mars 1945, c'était encore la guerre. Les Japonais avaient envahi toute l'Indochine, fait



quelques massacres et quelques pillages et il n'y avait plus d'école. Tous les civils français, nous avons été parqués dans un quartier de Phnom Penh entouré de fil de fer barbelé et gardés par des soldats japonais. Des amis ont mis à notre disposition un garage sans fenêtre avec un robinet d'eau et c'est là que nous sommes restés, ma mère, mes deux petits frères et moi, pendant plus de 4 mois. Nous n'avions pas grand chose à manger (un peu de riz pour les enfants, parfois une banane), nous avons peur d'être massacrés et peur aussi

des bombardements américains. Le 8 mai, la défaite de l'Allemagne a renforcé la détermination des Japonais. Il a fallu attendre un jour du mois d'août, après les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki, pour découvrir que les Japonais étaient partis (la nuit, nous n'avions plus entendu le bruit des bottes de la patrouille). Nous sommes restés quelques mois de plus dans ce camp et on a proposé à trois collègues et à moi, en attente de CAP (tous ces événements l'avaient fait annuler) de faire l'école aux enfants du camp et je me suis retrouvée institutrice pour 20 enfants en CP. Pour cela, on a mis à notre disposition quelques pièces d'un orphelinat et il fallu se débrouiller avec le peu de matériel scolaire qu'on a pu trouver (les enfants écrivaient avec des crayons à papier, heureusement qu'il y avait de la craie et un tableau). J'ai passé mon CAP et il a fallu un certain temps pour qu'il soit homologué, car les relations avec la métropole et les services de l'Éducation Nationale étaient en pleine réorganisation. On m'a embauchée quand même comme institutrice stagiaire dans une école de Phnom Penh, qu'il a fallu d'abord nettoyer et repeindre. Et en 1949, je revenais en France, mariée à un officier de l'Armée française et nantie du titre d'institutrice de l'enseignement primaire dans le cadre métropolitain.

Je suis arrivée à Villemade en 2006 en passant, depuis 1949, par Saint-Maixent-l'École, le Cambodge à nouveau, Melun, la Dordogne, Mascara en Algérie, Montauban, Toulouse et Montpon en Dordogne.

Photos : pigeonier de Borde Rouge, route de Falguières, avec son échelle et ses nids (boulins)

Proverbe occitan

Malaise de femna, malautiá de can, aquò's un quicòm o l'on se deu pas arrèstar.

Malaise de femme, maladie de chien, on ne doit pas y faire attention.

(C'est sans nul doute un proverbe inventé par les hommes!)